

Avis adopté

Séance plénière du 25 mars 2025

Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif

Entreprises

D'un sujet vaste au premier abord, la commission a sérié les contours pour proposer un avis qui a le mérite de soulever de bonnes questions sur l'importance des données de la data santé notamment dans un environnement mondial en plein bouleversement. Le numérique en santé fait référence communément à la télémédecine, à la téléconsultation, à la téléexpertise ou encore à la téléassistance, domaines où la France a une pratique qui est reconnue et qui se fait au service de l'intérêt général et du public. Il constitue en ce sens un service public auquel, comme dans d'autres domaines, contribue largement le secteur privé.

Le groupe Entreprises rejoint les rapporteurs sur la majorité des préconisations émises ; Il souhaite cependant s'arrêter sur 3 points qui lui paraissent essentiels : la préservation de la data santé, cybersécurité et souveraineté, et enfin l'efficacité des politiques publiques.

La préservation de la data santé, pourquoi ? L'organisation des données récoltées qui sont considérables permet de faire des analyses et d'intensifier des tendances pour améliorer les traitements pour le corps médical. C'est également une aide apportée aux patients et aux citoyens en général à suivre progressivement et dans la durée leur santé (dossier santé électronique). Par ailleurs avec l'avènement de l'intelligence artificielle, les datas peuvent permettre d'individualiser les traitements avec des chances de succès qui sont beaucoup plus importantes. Ces données numériques sont donc une richesse considérable avec des enjeux très forts pour l'industrie pharmaceutique et la production de médicaments.

Le groupe Entreprises partage le constat des rapporteurs lorsqu'ils énoncent que « rien ne sera fait si les professionnels, qu'ils exercent en libéral ou en établissement ne sont pas davantage associés ». Ils confirment en ce sens les auditions entendues par la commission. Le sujet cybersécurité/souveraineté a donné lieu à un important échange en commission au regard de l'actualité immédiate et des tendances hégémoniques de certaines grandes puissances mondiales. Il faut prendre conscience des cyberattaques survenues ces deux dernières années à l'encontre des acteurs de la santé encouragées par des Etats ou des gouvernements peu scrupuleux et qui veulent instiller un sentiment de méfiance des citoyens à l'égard de notre système de santé.

Force est de reconnaître qu'aujourd'hui le fait de recourir aux services de Microsoft Ireland pour héberger les données de santé françaises n'est pas des plus sécurisants.

Le groupe Entreprises est favorable à l'idée de garantir et d'accélérer l'émergence d'un grand cloud souverain européen qui sera techniquement indépendant. En effet d'ici fin 2025, il faudra prendre la décision de se désengager de ce géant du net pour un numérique en santé souverain et de confiance. Et ne craignons pas d'affirmer qu'il existe quelques entreprises européennes dont françaises qui seront à la hauteur de ces enjeux. Les annonces récentes des Etats-Unis remettant en cause l'accord avec l'Union européenne sur la circulation des données personnelles nous oblige à aller vite vers ce cloud européen. Car la souveraineté de l'hébergement des données de santé françaises et européennes sera le gage de confiance des usagers et des professionnels dans notre système de santé.

Enfin le groupe Entreprises souhaite souligner l'importance de l'efficacité des politiques publiques. La garantie et le respect de nos libertés et droits en matière de protection de données personnelles et notamment de santé sont l'un des fondamentaux de l'action de la CNIL depuis la loi Informatique et libertés de 1971 qui en a posé les principes. Depuis la législation a beaucoup évolué, l'Union européenne a posé un cadre harmonisé des échanges de données personnelles garantissant aux patients un accès à leur dossier médical et à leurs données de santé. Les traitements des données ont par conséquent beaucoup évolué et le rôle et la mission de la CNIL ont cru.

Le groupe Entreprises souscrit à la proposition des rapporteurs de renforcer les moyens matériels et humains de contrôle de la CNIL pour garantir le respect des règles relatives à la protection de données personnelles, mais à un moment où notre pays est confronté à des difficultés budgétaires, notre groupe plaide pour une efficacité des politiques publiques qui suppose, dans le cas présent, qu'il y ait préalablement une évaluation de l'action de la CNIL et, le cas échéant, qu'un redéploiement des moyens mis à disposition soit étudié.

Pour conclure, cet avis a permis une prise de conscience en instaurant un débat sur l'importance des data de santé et les enjeux stratégiques qui y sont rattachés.

Le groupe Entreprises a voté favorablement cet avis.